

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC



PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans pailles)



PLASTIQUES

- Tous les sacs, emballages et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudrons



VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- Papiers et cartons souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles de gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.



• Rincez les contenants pour éviter les odeurs et préserver la santé des travailleurs.

• Mettez les matières pêle-mêle dans le bac. Elles ne doivent pas être dans des sacs.

• Vous manquez d'espace dans votre bac vert ? Compactez les contenants pour maximiser l'espace.

BAC NOIR

SEULS LES DÉCHETS ULTIMES (QUI N'ONT AUCUN POTENTIEL DE RECYCLAGE OU DE VALORISATION) DEVRAIENT SE RETROUVER DANS LE BAC NOIR.



MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles de gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, résidus de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

LES COMPOSTEURS DOMESTIQUES ARRIVENT EN 2018!

Afin de répondre à l'obligation de ne plus enfouir de matières organiques et dans un désir de maintenir les frais reliés à cette obligation raisonnable, la municipalité de Montcalm a adhéré au compostage domestique. Ainsi, d'ici 2020, toutes les résidences de Montcalm devront être munies d'un composteur domestique. Afin de faciliter l'implantation des composteurs sur son territoire et d'encourager leur utilisation, la municipalité a mis 100 composteurs gratuits à la disposition ces citoyens en 2017. En 2018, 250 composteurs seront disponibles au coût de 30\$ et en 2019, 250 composteurs seront disponibles au coût de 60 \$. Nous vous recommandons de faire vite puisque les prix augmentent chaque année et que les composteurs seront distribués sur la base du premier arrivé, premier servi.

RÈGLES À SUIVRE

BAC VERT

Seules les matières recyclables sont acceptées dans le bac vert. **Les bacs verts contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les matières disposées à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassées.** En cas d'excédents, vous pouvez les apporter à l'écocentre le plus près de chez vous.

BAC NOIR

Seuls les déchets ultimes sont acceptés dans les bacs noirs. **Les bacs noirs contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les déchets à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassés.**

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement. Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace d'au moins 60 centimètres autour de chaque bac**, et les poignées et les roues devront pointer vers la maison afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

- MONTCALM (VERDURE) -

2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
POLYBÉ AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | **MONTCALM**
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3383

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018

MONTCALM (VERDURE)

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30	31				25	26	27	28				29	30	31					26	27	28	29	30	31	

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	2		4	5	6	7	8		1	2	3	4	5	6
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	13
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	20
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	21	22	23	24	25	26	27
25	26	27	28	29	30	31	29	30						30							28	29	30	31			

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7					1	2	3
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	

LÉGENDE



DÉCHETS SEULEMENT



MATIÈRES RECYCLABLES SEULEMENT

CONTENEURS ÉCOCENTRES MOBILES POUR GROS REBUTS / DÉPÔTS RDD

Options pour tous les citoyens de la MRC (preuve de résidence requise)



MONTCALM (10 rue de l'Hôtel-de-Ville):
5 mai, 2 juin, 8 septembre et 13 octobre 2018
(entre 9h et 12h)

N'oubliez pas l'alternative de l'écocentre
Service gratuit pour les citoyens
Voir l'horaire à droite.

JANVIER 2019							FÉVRIER 2019							MARS 2019						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2					1	2		
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30

UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte,
contactez la RITL
au 819-681-3379
ou 819-524-5679.
Pour remplacer ou commander
un nouveau bac,
contactez votre municipalité.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 199 tonnes de déchets domestiques
et 87 tonnes de matières recyclables sont collectées
annuellement dans votre municipalité!

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.

* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, baignoires, toilettes, etc.



APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES

Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.



MEUBLES

Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)



OBJETS DIVERS

BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.



RÉSIDUS VERTS

ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.

Feuilles mortes, tiges et brindilles.



MATIÈRES RECYCLABLES

Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.



PNEUS ET BATTERIES D'AUTO

Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier
auprès de votre municipalité
ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des matières résiduelles.
Service gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE

(Sujet à changement)

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, rue Principale

ÉTÉ (9 avril au 15 septembre 2018):

Lundi au vendredi de 9h à 16h30

HIVER (3 janvier au 7 avril 2018 et 18 septembre au 29 décembre 2018):

Mardi au vendredi de 9h à 16h30

Toute l'année: Samedi de 9h à 15h

MONT-TREMBLANT

60, chemin Brébeuf

ÉTÉ (9 avril au 15 septembre 2018):

Lundi au vendredi de 9h à 16h30

HIVER (3 janvier au 7 avril 2018 et 18 septembre au 29 décembre 2018):

Mardi au vendredi de 9h à 16h30

Toute l'année: Samedi de 9h à 15h